

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE608

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 31, après le mot :

« personne »,

insérer les mots :

« physique ou morale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.